



(Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1984, vol. 361, fol. 60, case 9)

Bismillah ir-Rahmân ir-Rahîm

ENSEIGNEMENT ISLAMIQUE 2018/2019 – ENFANTS

Demande d'inscription		Jour	Horaire ¹	Lieu
Cours islamique (langue française)	<input type="checkbox"/>	Samedi	08.30 - 10.30 ²	Mamer
Cours islamique (langue française)	<input type="checkbox"/>	Samedi	10.30 - 13.30 ³	Mamer
Cours islamique (langue bosniaque)	<input type="checkbox"/>	Dimanche	11.00 - 13.30 ²	Mamer
Cours islamique (langue bosniaque)	<input type="checkbox"/>	Jeudi	15.00 - 17.00 ²	Mamer
Cours islamique (langue bosniaque)	<input type="checkbox"/>	Mardi	14.00 - 16.00 ²	Differdange

Renseignements personnels de l'enfant

Nom			
Prénom			
Niveau	Débutant <input type="checkbox"/>	Moyen <input type="checkbox"/>	Avancé <input type="checkbox"/>
Age			
Langue(s) parlée(s)	Luxembourgeois <input type="checkbox"/>	Français <input type="checkbox"/>	Bosniaque <input type="checkbox"/> Arabe <input type="checkbox"/>

Renseignements personnels des parents / tuteur

Noms et prénoms			
Adresse	N°	Rue	
Code postal		Lieu	
Téléphone		GSM	
E-mail ⁴			
Paiement effectué Cotisation ⁵ +Frais d'inscription	Date du paiement :		Cash <input type="checkbox"/> Virement <input type="checkbox"/>

Vos préférences et remarques

--

¹ Les horaires peuvent être ajustés.

² Frais d'inscription : 20€ par enfant et par année

³ Frais d'inscription : 30€ par enfant et par année

⁴ Merci d'indiquer si vous ne voulez pas être informé des activités du CCIL par email.

⁵ Cotisation CCIL : 90€ par famille et par année. Les frais d'inscription pour les non-membres seront augmentés de 100€ par famille (c.à.d. frais d'inscription par enfant et par année + 100€ par famille).

Règlement intérieur

Le présent règlement est destiné à établir des règles de vie en commun et de bon fonctionnement ainsi que le succès des cours islamique du CCIL.

1. Attitude et comportement

- Venir aux cours avec une tenue correcte.
- Se présenter dans un état de propreté convenable.
- Respecter le matériel scolaire (livres, manuels, cahiers, ...) et les locaux.
- Adopter un langage et une attitude de respect envers les enseignants et les camarades.
- Se munir du matériel et des documents nécessaires.

2. Pendant la rentrée et sortie de classe

- Ne pas grimper sur les rebords des fenêtres et garde-corps des escaliers.
- Ne pas sortir des locaux et courir dans le couloir.
- Ne pas jeter les papiers par terre.
- Faire attention aux plus petits.

3. Autres interdictions

- La distribution des sachets de bonbons, de chewing-gums.
- Les jeux électroniques.
- Les objets dangereux.
- Les objets de valeur.
- Les téléphones portables.

4. Horaires et fréquentation

- Les heures d'entrée et de sortie sont fixées sur le calendrier des cours islamique du CCIL.
- En cas de nécessité les responsables de l'école pourront modifier les horaires des cours en cours d'année.
- En dehors de ces horaires les enfants restent sous la responsabilité des parents.
- L'accueil des élèves est assuré 10 minutes environ avant la séance des cours, les parents et tuteurs doivent se présenter au moins 5 minutes avant la fin des cours.
- Le CCIL décline toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors de l'établissement et des activités de l'école.
- Les parents doivent s'assurer que le professeur est bien présent quand ils déposent leur(s) enfant(s). En cas d'absence de celui-ci, le CCIL décline toute responsabilité sur la garde de(s) l'enfant(s).
- Les parents ne doivent pas déranger l'enseignant pendant les cours.
- La ponctualité est une règle essentielle, car les retards gênent énormément le commencement des cours ainsi que le programme d'apprentissage de l'année.
- A la fin des cours les enfants qui fréquentent les cours du CCIL sont confiés aux parents ou à toute personne nommément désignée par eux par écrit et présentée par eux à l'enseignant ou au responsable des cours. Les enfants peuvent sortir seuls uniquement avec une autorisation écrite de leurs parents.

5. Absences

- Toute absence doit être signalée le plus rapidement possible à l'enseignant ou au responsable des cours.
- Pour toutes absences prévisibles, les parents doivent prévenir l'enseignant et le responsable par un mot écrit.
- L'inscription à un cours implique l'engagement par la famille d'une bonne fréquentation régulière. A défaut d'une fréquentation régulière, l'enfant pourra être rayé de la liste des inscrits.

6. Récompenses / sanctions

- L'enfant est honoré selon les capacités du CCIL.
- Le CCIL a établi un système de récompense.
- En cas de faute grave ou après trois avertissements, le responsable des cours ainsi que le conseil des enseignants se réserve le droit de renvoyer temporairement ou définitivement l'élève de l'école.
- De façon générale, faire confiance à l'équipe enseignante. Si une difficulté surgit, les parents doivent venir en parler le plus rapidement possible au responsable des cours.

7. Frais des cours et cotisation

- Les frais des cours permettent de financer les cours (essentiellement pour le paiement des professeurs). La cotisation permet au CCIL d'acquitter les autres frais liés essentiellement à l'utilisation des locaux.
- Le règlement s'effectue en règle générale lors de l'inscription. Il peut être effectué sur demande par échéance. Pour des familles à revenu modeste, une réduction peut être accordée sur demande.
- Tout paiement versé à l'association est définitivement acquis. Il ne saurait être exigé un remboursement de paiement en cours d'année.

Lieu et date

Signature (Mère / Père / Tuteur)